



## Gel de taux de primes en 2016 pour toutes les protections d'assurances

---

Vous serez sûrement heureux d'apprendre que le renouvellement 2016 de nos protections d'assurances ne comporte que d'excellentes nouvelles. En effet, les taux de primes de 2016 pour toutes les protections seront gelés au tarif de 2015.

D'entrée de jeu, le Comité fédéral des assurances et du régime de retraite (CFARR) avait convenu avec l'assureur de geler pour 2015 et 2016 les taux de primes en assurance maladie ainsi qu'en assurance soins dentaires au tarif de 2014. Toutefois, tel qu'annoncé dans l'INFO ASSURANCE n° 7 du 26 février dernier, une modification imprévue par le gouvernement libéral du taux de taxe sur les assurances a entraîné une indexation des taux de primes d'environ 1,3 % pour l'ensemble des protections en avril 2015. C'est donc le taux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 qui est maintenu pour 2016.

En ce qui concerne les différents volets de protection en assurance vie, en assurance invalidité de courte durée et en assurance invalidité de longue durée, nos résultats de la dernière année s'avèrent bons. Aussi, l'assureur propose également pour 2016 des taux de primes identiques à 2015. Évidemment, ces taux de primes ont également été indexés d'environ 1,3 % en avril 2015 et c'est donc le taux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 qui est maintenu pour 2016. Les tableaux joints en annexes vous donnent tous les détails de l'ensemble de ces taux.

### ANNULATION DE LA RSA DU 18 SEPTEMBRE

Dans ce contexte de stabilité des taux de primes et du contenu de notre contrat d'assurances collectives, la pertinence de tenir une réunion des syndicats adhérents (RSA) cet automne se voit remise en question. En effet, le sujet du renouvellement 2016 ne justifie pas à lui seul les efforts, les déplacements et les coûts de tenir cette rencontre. En outre, compte tenu des négociations du secteur public, nous souhaitons permettre aux exécutifs et aux syndicats de concentrer leur attention et favoriser la mobilisation sur cette préoccupation plus saillante que le gel des primes d'assurances.

**Aussi, le retour de consultation des syndicats sur le renouvellement 2016 se fera par courriel ([jocelyne.asselin@csn.gc.ca](mailto:jocelyne.asselin@csn.gc.ca)) d'ici le vendredi 9 octobre 2015.**



## **UNE RSA AU DÉBUT 2016**

Par ailleurs, le CFARR poursuit ses travaux en ce qui concerne d'autres sujets d'intérêt, notamment les mandats reçus au sujet de l'appel d'offres et de l'adhésion des non permanents à l'assurance invalidité de longue durée. Le congé de maladie de la responsable politique au dossier, le printemps dernier, n'a pas permis pour l'instant de développements substantiels à cet égard, mais nous pensons pouvoir vous faire part du résultat de nos travaux un peu plus tard. C'est pourquoi la rencontre de la RSA prévue pour le 18 septembre 2015 sera reportée à l'hiver ou au printemps 2016. Aucune date précise n'est prévue pour l'instant, mais nous vous la ferons connaître dès que possible.

En terminant, le CFARR voudrait souligner que les résultats heureux qui marquent actuellement notre expérience sont la conséquence directe de la consommation des adhérents. Notre régime de protections d'assurances est fondé sur la mutualisation des risques entre les assurés, de telle sorte que notre tarification n'est que le reflet de l'intensité de notre usage des protections offertes. Une utilisation responsable des garanties et de saines habitudes de vie seront garantes de l'équilibre de nos futurs taux de primes.

**TABLEAU 1**  
**TAUX D'AUGMENTATION DES PRIMES**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

PROTECTION	TAUX 2015	TAUX 2016
Assurance maladie (moins de 65 ans ainsi que 65 ans et + inscrits à la RAMQ)	+ 0,0 %	 + 0,0 % 
Assurance maladie (65 ans et + non inscrits à la RAMQ) (surprime)	+ 10 %	
Assurance dentaire	- 8,0 %	
Assurance vie de base	- 7,0 %	
Assurance vie des personnes à charge	- 10,0 %	
Assurance vie additionnelle	+ 0,0 %	
Assurance maladies graves	+ 0,0 %	
Assurance invalidité courte durée	+ 0,0 %	
Assurance invalidité longue durée	+ 0,0 %	

## CONTRAT 1008-1010

### NOUVELLE TARIFICATION EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Vous trouverez ci-après la nouvelle tarification applicable à compter du 1er janvier 2016.

### TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

#### COLLÈGES PUBLICS, PRIVÉS ET UNIVERSITÉS\*

ASSURANCE MALADIE			
Plan de protection	Prime par 14 jours		
	Protection de base (Module A)	Protection régulière (Module B)	Protection enrichie (Module C)
<b>Personnes adhérentes de moins de 65 ans</b>			
Individuel	35,73 \$	45,40 \$	52,35 \$
Monoparental	60,70 \$	77,13 \$	88,95 \$
Familial	96,54 \$	122,66 \$	141,46 \$
Couple	71,42 \$	90,77 \$	104,65 \$
<b>Personnes adhérentes de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ</b>			
Individuel	15,08 \$	19,16 \$	22,10 \$
Monoparental	40,05 \$	50,90 \$	58,68 \$
Familial	55,23 \$	70,17 \$	80,92 \$
Couple	30,12 \$	38,28 \$	44,15 \$
<b>Personnes adhérentes de 65 ans ou plus non inscrites à la RAMQ</b>			
<b>Prime additionnelle pour les médicaments</b>			
Individuel	86,58 \$		
Monoparental	86,58 \$		
Familial	173,19 \$		
Couple	173,19 \$		
ASSURANCE SOINS DENTAIRES			
Plan de protection	Prime par 14 jours		
	Protection de base (Option 1)	Protection enrichie (Option 2)	
Individuel	10,96 \$	14,61 \$	
Monoparental	20,55 \$	27,39 \$	
Familial	31,51 \$	42,00 \$	
Couple	21,91 \$	29,21 \$	

\* Pour le secteur privé et les universités, la part de l'employeur doit être déduite de la prime indiquée à la garantie d'assurance maladie.

### TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS (suite)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

PROTECTION	Prime par 14 jours
<b>Assurance vie de base</b> (taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,1051 \$
<b>Assurance maladies graves</b>	3,29 \$
<b>Assurance vie des personnes à charge</b>	0,77 \$
<b>Assurance invalidité de courte durée</b> (taux par 1 000 \$ de salaire) - Université Concordia* - Université Laval - Collège Lasalle - Autres collèges et universités	0,395 \$ 0,383 \$ 0,828 \$ 0,643 \$
* Taux ajusté pour tenir compte que les adhérents de l'Université Concordia reçoivent 22 paies annuellement.	
<b>Assurance invalidité de longue durée</b> (taux par 1 000 \$ de salaire)	0,454 \$

Assurance vie additionnelle (taux par 1 000 \$ d'assurance – par période de 14 jours)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
- de 25 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
25 à 29 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,036 \$	0,013 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,031 \$	0,040 \$	0,017 \$	0,020 \$
40 à 44 ans	0,046 \$	0,068 \$	0,023 \$	0,034 \$
45 à 49 ans	0,075 \$	0,110 \$	0,034 \$	0,052 \$
50 à 54 ans	0,116 \$	0,173 \$	0,066 \$	0,078 \$
55 à 59 ans	0,184 \$	0,286 \$	0,099 \$	0,156 \$
60 à 64 ans	0,311 \$	0,450 \$	0,153 \$	0,230 \$
65 à 69 ans	0,429 \$	0,701 \$	0,240 \$	0,361 \$

**Des preuves d'assurabilité sous forme de déclaration de santé doivent être fournies pour l'assurance vie additionnelle.**

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

Veillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

(Septembre 2015)